

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valbirse, le 20 juin 2024

VALBIRSE, LA SECONDE COMMUNE DU JURA BERNOIS À OBTENIR LE LABEL « COMMUNE EN SANTÉ »

Depuis plusieurs mois, la commune de Valbirse s'est activement engagée à obtenir le label « Commune en santé », qui récompense les initiatives visant à promouvoir la santé de ses habitants. Aujourd'hui, la commune est fière d'annoncer qu'elle a reçu cette distinction, mais également qu'elle inaugurerait prochainement le parcours santé « Valbirse en santé », accessible à toutes les générations, en plein cœur de la commune ! Grâce à ce label, Valbirse dispose ainsi d'un outil d'expertise permettant de s'améliorer constamment dans la définition de projets futurs dans ce domaine.

Coordonné par la Fondation O₂ pour le Jura bernois, sous mandat de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne, ce label intercantonal vise également à accompagner les communes dans le développement de leurs compétences dans le domaine de la promotion de la santé. La démarche du label « Commune en santé » est une approche intéressante permettant de recenser l'ensemble des actions déjà mises en place dans le domaine de la promotion de la santé – une question transversale touchant à tous les domaines de la vie et à tous les publics. Six domaines principaux sont ainsi mis en avant dans le cadre du label :

1. Politique communale
2. Offre de loisirs
3. Famille et solidarité
4. École
5. Santé au travail
6. Espaces publics

Dans le Jura bernois, Valbirse est la deuxième commune labellisée 3 étoiles **avec 44 mesures répertoriées dans ces différentes rubriques**. Elle rejoint fièrement Reconvilier, qui avait obtenu le label en 2023, et 68 autres communes labellisées en Romandie.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale en charge du dicastère Affaires sociales, confirme l'enthousiasme pour cette labellisation, mais également l'utilité de l'ensemble de la démarche enclenché grâce au processus de labellisation : **« Elle nous a permis de mettre en évidence de nombreuses mesures déjà existantes mais parfois peu visibles de l'extérieur. En ce sens, il s'agit d'une forme de reconnaissance et de valorisation du travail effectué. De plus, poser un regard réflexif sur les raisons et les objectifs de nos mesures actuelles fut enrichissant. »**

La commune est particulièrement fière de pouvoir annoncer, dans le cadre de cette labellisation, l'ouverture prochaine d'un parcours « Valbirse en santé » au cœur de la commune. Longue de 600m, cette boucle doit permettre à toutes les générations d'effectuer sans frais différents exercices propices à la mobilité, l'équilibre et le renforcement musculaire.

La commune souligne aussi sa volonté de ne pas s'arrêter là :

« La labellisation nous a permis d'identifier les domaines dotés d'un potentiel d'amélioration. Nous disposons désormais d'un "carnet de bord" pour poursuivre ces prochaines années notre engagement en faveur de la santé et du bien-être de tous. Certains objectifs, comme le développement d'une politique de jeunesse et le développement d'activités intergénérationnelles, figurent déjà dans le programme de législature 2023-2026 ; d'autres pourraient y être ajoutés, notamment la prévention durant les fêtes. »

La Fondation O₂ salue la démarche menée par la commune : « Avec ce label et l'accompagnement réalisé auprès de la commune de Valbirse, nous mettons en lumière l'importance de la promotion de la santé au sein des communes et surtout le travail que ces dernières réalisent bien souvent sans s'en rendre compte. » **Le label est ainsi davantage qu'une distinction** : il s'agit d'un travail d'accompagnement qui vise également à faire prendre conscience que la santé va au-delà de l'absence de la maladie, et qu'il est important pour les communes de permettre à la population d'acquérir des compétences et d'évoluer dans des environnements favorables à la santé, qu'elle soit physique ou psychique. Avec ce label, Valbirse bénéficie donc d'un outil lui permettant d'agir concrètement en faveur de la santé de sa population.

Le label « Commune en santé » en bref :

Développé en 2010 par Promotion Santé Valais, le label intercantonal « Commune en santé » invite les communes à inventorier toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent pour leur population. Consciente du rôle important des communes dans le domaine de la promotion de la santé, la Fondation O₂ coordonne ce label depuis 2022 pour la partie francophone du Jura bernois, grâce au soutien du Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées, développé par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne. <https://www.gf.gsi.be.ch/fr/start.html>. Ce label s'ancre ainsi dans les stratégies nationales et cantonales de prévention et promotion de la santé, soutenues par Promotion Santé Suisse et les cantons.

www.labelcommunesante.ch/

Pour plus d'informations :

Commune de Valbirse :

- Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale responsable du dicastère Affaires sociales, joelle.braun-monnerat@valbirse.ch, 078 735 40 27
- Michael Bassin, secrétaire communal adjoint, 032 491 61 65, michael.bassin@valbirse.ch

Fondation O₂ :

- Tania Schindelholz, cheffe de projet 032 544 16 17, tania.schindelholz@fondationo2.ch